

Le SYNAMAG, vent debout !



Ce matin à 9h, le bureau exécutif du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) tiendra un point de presse pour communiquer sur les deux principaux points qui étaient inscrits à l'ordre du jour de leur Assemblée générale du vendredi 08 juillet dernier.

Importante réunion au cours de laquelle les magistrats ont abordé les questions qui avaient été inscrites dans leur cahier de revendications : les projets des décrets ; la réunion avec les trois premiers présidents des Hautes cours (Cour de cassation, Cour des comptes, Conseil d'Etat) ; la réunion avec le ministre de tutelle Séraphin Moundounga. En dernier point, ils ont dénoncé les nominations et promotions jugées illégales et irrégulières lors du dernier CNM.

A l'issue de cette Assemblée générale, le bureau a décidé de la tenue d'un point de presse ce jour, mardi 12 juillet, à 9h, au Palais de Justice. Pour la teneur dudit point de presse, les Magistrats du Gabon sont priés de faire acte de présence. En plus, le président du Synamag et ses collègues arboreront leurs toges noires, peut-être pour aboutir à une autre marche. La presse nationale et internationale y est également conviée pour une plus large diffusion.

Le Syndicat des magistrats entend, à nouveau, faire respecter la loi. Ce rassemblement se fait pour dénoncer certaines violations de leur statut. En effet, ils s'opposent au fait que les « magistrats qui sortent à peine de l'école sont déjà promus procureurs de la république adjoints, alors qu'ils n'ont pas encore fait leurs classes, c'est inadmissible ». Des mesures qui n'honorent pas leur profession et qui ternissent l'image du magistrat ■